



IPBX sur site ou téléphonie cloud : comment arbitrer ?

Au cœur des décisions de migration téléphonique se pose un arbitrage structurant : faut-il conserver un standard installé dans ses locaux, l'IPBX sur site, ou basculer vers une téléphonie entièrement hébergée dans le cloud ? Ce choix engage l'organisation pour plusieurs années et conditionne son modèle d'exploitation, ses coûts et sa souplesse. Il n'existe pas de réponse unique : chaque approche a sa logique et ses profils de pertinence. Cet article propose une grille de lecture pour arbitrer entre ces deux modèles, à l'usage des décideurs qui préparent leur téléphonie post-cuivre.

Deux modèles opposés

Les deux approches diffèrent par la localisation et la propriété du standard. Dans le modèle sur site, l'organisation possède son propre autocommutateur IP, l'IPBX, installé dans ses locaux, qu'elle exploite et maintient, en le raccordant au réseau par un lien adapté comme un trunk SIP. Dans le modèle cloud, les fonctions du standard sont hébergées chez l'opérateur et consommées comme un service, sans équipement central à demeure, selon la logique du Centrex. Le premier repose sur la possession et la maîtrise, le second sur la location et la délégation. Entre ces deux pôles existent des configurations intermédiaires, mais l'arbitrage fondamental se joue sur cet axe : posséder et exploiter, ou consommer un service géré par un tiers.

Ce qui plaide pour l'IPBX sur site

Le modèle sur site conserve des atouts pour certaines organisations. La maîtrise et le contrôle d'abord : l'organisation garde la main sur sa configuration, ses données et son fonctionnement, un point apprécié là où la souveraineté ou des exigences de sécurité sont fortes. La personnalisation ensuite : un standard propre permet des configurations très spécifiques, des intégrations métier poussées, des fonctions sur mesure que le service standardisé du cloud n'offre pas toujours. L'indépendance vis-à-vis de la connexion internet, dans une certaine

mesure, pour les communications internes. La valorisation d'un investissement existant enfin : une organisation disposant d'un IPBX récent, capable de fonctionner sur IP via un trunk SIP, peut légitimement le conserver plutôt que de le remplacer. Pour les structures aux besoins complexes ou spécifiques, disposant de compétences techniques, le sur site reste pertinent.

Ce qui plaide pour le cloud

Le modèle cloud séduit par des avantages inverses. L'absence de matériel à posséder et entretenir libère l'organisation de la gestion, de la maintenance et du renouvellement d'un équipement. La souplesse d'ajustement, ajout ou retrait d'utilisateurs et de sites par simple paramétrage, convient aux effectifs variables et aux organisations en évolution. La mobilité native facilite le télétravail et le multisite. Le modèle économique en abonnement, transformant l'investissement en charge récurrente, allège la trésorerie et rend les coûts prévisibles. La délégation de la gestion technique enfin, précieuse pour les organisations sans compétence télécom interne. Pour les structures qui privilégient la simplicité, la souplesse et l'absence de gestion technique, le cloud s'impose souvent comme la voie naturelle, en particulier lors d'une migration où le standard existant est de toute façon à repenser.

Les critères de décision

Pour arbitrer, plusieurs critères concrets peuvent être passés en revue. La taille et la complexité de l'organisation : les grandes structures aux besoins spécifiques penchent parfois vers le sur site, les petites et moyennes vers le cloud. La présence ou non de compétences télécom internes : leur absence oriente vers le cloud et sa gestion déléguée. L'état du parc existant : un standard récent et amorti peut justifier de le conserver, un standard obsolète invite à basculer vers le cloud. Le profil des usages : forte mobilité et multisite favorisent le cloud. Les exigences de sécurité et de souveraineté : elles peuvent orienter vers le sur site. Le modèle économique préféré, investissement ou abonnement. En croisant ces critères, chaque organisation peut identifier le modèle qui correspond à sa situation réelle, plutôt que de suivre une tendance.

Une décision à éclairer

Cet arbitrage gagne à être posé sans a priori, à l'occasion de la migration qui en fournit naturellement l'opportunité. La fin du cuivre oblige de toute façon à faire évoluer la téléphonie ; c'est le moment d'interroger le modèle plutôt que de reconduire l'existant par défaut. Une analyse objective des besoins, du parc, des compétences et du budget permet de trancher en connaissance de cause. Dans bien des cas, notamment pour les petites et moyennes structures, le cloud offre le meilleur compromis de simplicité et de souplesse ; dans d'autres, la maîtrise du

sur site reste justifiée. L'essentiel est que la décision résulte d'une évaluation raisonnée, éventuellement accompagnée par un conseil indépendant, et non d'un choix subi ou d'une reconduction par habitude.

En synthèse

L'arbitrage entre IPBX sur site et téléphonie cloud oppose deux modèles : posséder et exploiter son standard, ou consommer un service hébergé. Le sur site offre maîtrise, personnalisation et valorisation d'un équipement existant, au prix de la gestion technique ; le cloud offre simplicité, souplesse, mobilité et modèle en abonnement, au prix d'une dépendance à l'accès internet et à un tiers. La décision se fonde sur la taille, les compétences internes, l'état du parc, les usages, les exigences de sécurité et le modèle économique préféré. La migration hors du cuivre est le moment idéal pour poser cet arbitrage de façon raisonnée, plutôt que de reconduire l'existant.

Cet article présente un cadre général et ne se substitue pas à une étude adaptée à chaque organisation. Le choix d'architecture doit tenir compte du contexte propre à chaque structure. Sources : documentation publique des opérateurs et intégrateurs de téléphonie d'entreprise.

Pour aller plus loin

- [Le Centrex / standard hébergé dans le cloud : principe et bénéfices](#)
- [Trunk SIP : l'alternative aux accès RNIS T0/T2 pour migrer son IPBX](#)
- [La téléphonie sur Microsoft Teams \(Teams Phone\) : principe et prérequis](#)

Concerné par la fin du cuivre sur vos sites ?

AILERYS Conseil vous accompagne de bout en bout : audit de votre parc, choix des accès et des opérateurs, pilotage de la migration.

[Échanger avec un expert : https://finducuivre.info/contact/](https://finducuivre.info/contact/)

À lire aussi dans ce dossier

- [Panorama des acteurs de la téléphonie cloud en France : éditeurs, équipementiers, pure players](#)
- [La téléphonie sur Microsoft Teams \(Teams Phone\) : principe et prérequis](#)
- [Le CCaaS \(centre de contact cloud\) : moderniser sa relation client](#)

- [Trunk SIP : l'alternative aux accès RNIS T0/T2 pour migrer son IPBX sans le remplacer](#)

Article révisé le 19 août 2026 par FinDuCuivre.info

[*https://finducuire.info/ipbx-site-vs-telephonie-cloud-arbitrer-fin-cuivre/*](https://finducuire.info/ipbx-site-vs-telephonie-cloud-arbitrer-fin-cuivre/)